



DGAP, photo par le Sgt. Ed Dixon, ISC-93-1049

Soldats du Régiment aéroporté en train de démonter la clôture en fil de fer entourant leur enceinte avant le retour à Mogadisho, mai 1993.

## LA NON-INTERVENTION DES SPECTATEURS ET LA CRISE SOMALIENNE

**B**eaucoup d'encre a coulé pour essayer de rendre compte du cas de Shidane Arone, un Somalien de 16 ans mort le 16 mars 1993 après avoir été battu par des militaires canadiens. Ceux-ci l'ont capturé lors de l'opération « Délivrance » pour cause d'infiltration représentant une menace à la sécurité de l'enceinte du 2<sup>e</sup> Commando du Régiment aéroporté du Canada (RAC). Ils ont enfermé ce jeune Somalien dans un abri appelé « trou » et devant servir de nid de mitrailleuse, et l'ont commis à la surveillance directe d'un caporal-chef (un grade de commandement dans l'armée) et d'un soldat de faction. Au cours des quatre heures suivantes et à portée de voix des autres membres du Régiment, ces deux militaires n'ont cessé de le battre brutalement, lui assénant à la tête de violents coups entremêlés de brûlures et de suffocations<sup>1</sup>.

Alors que la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie (l'Enquête sur la Somalie) pointait du doigt un manque de leadership comme cause sous-

jacente prédominante des comportements liés à cet incident, d'autres comptes rendus<sup>2</sup> soulignaient le potentiel destructeur d'une loyauté de groupe extrême et de l'adoption malade par certains parachutistes d'une identité et d'une sous-culture de guerriers rebelles. Un ouvrage récent<sup>3</sup> qui analyse dans une perspective historique l'armée canadienne en général et le RAC en particulier voit dans une bonne partie du comportement du RAC l'effet d'une érosion significative du professionnalisme militaire, supplanté par le carriérisme, et d'une dilution du sens des responsabilités au sein du corps des officiers des Forces canadiennes (FC). De leur côté, d'anciens membres du RAC ayant servi dans la Force d'intervention unifiée en Somalie (UNITAF) au sein du 2<sup>e</sup> Commando tirent peut-être de leur expérience directe des vues personnelles marquées quant à ce qui a mal tourné, quant à la manière dont les choses ont mal tourné et quant aux raisons pour lesquelles elles ont mal tourné.

*Le capitaine de corvette George Shorey enseigne au département de psychologie militaire et de leadership du Collège militaire royal du Canada.*

À la suite de cet incident, des accusations et des sanctions (y compris le renvoi des FC et des incarcérations) ont frappé plusieurs militaires. On s'explique cependant mal pourquoi tant de spectateurs de cet incident ne sont pas ou si peu intervenus pour arrêter ces débordements de violence.

Le présent article cherche à expliquer la passivité apparente de tant de militaires sur place (les spectateurs) qui ont entendu ou observé directement des compagnons d'armes maltraiter le prisonnier somalien. Il s'agit d'attirer l'attention des lecteurs sur certaines influences nées d'une situation particulière ou de rapports de groupe qui peuvent miner l'intervention de spectateurs qui ont pourtant conscience du délit en cours et du besoin d'aider les victimes. Cet article cherche donc à mieux comprendre les forces socio-psychologiques qui ont pu influencer les réponses et l'absence de réactions des personnes proches de l'abri. La prise de conscience de telles forces peut s'avérer la première étape nécessaire pour contrer, à l'avenir, leur influence souvent difficile à cerner et potentiellement destructrice.

Les points de recherche et de discussion soulevés dans cet article offrent une part de l'explication de l'inaction de

l'entourage. Ils ne visent cependant pas à dégager en quelque sorte ces témoins de leurs responsabilités personnelles et professionnelles dans pareille situation.

L'argumentation présentera quatre facteurs socio-psychologiques dont on a démontré que l'impact influence souvent négativement ou inhibe l'intervention de témoins en faveur de personnes en détresse physique. Ces facteurs incluent :

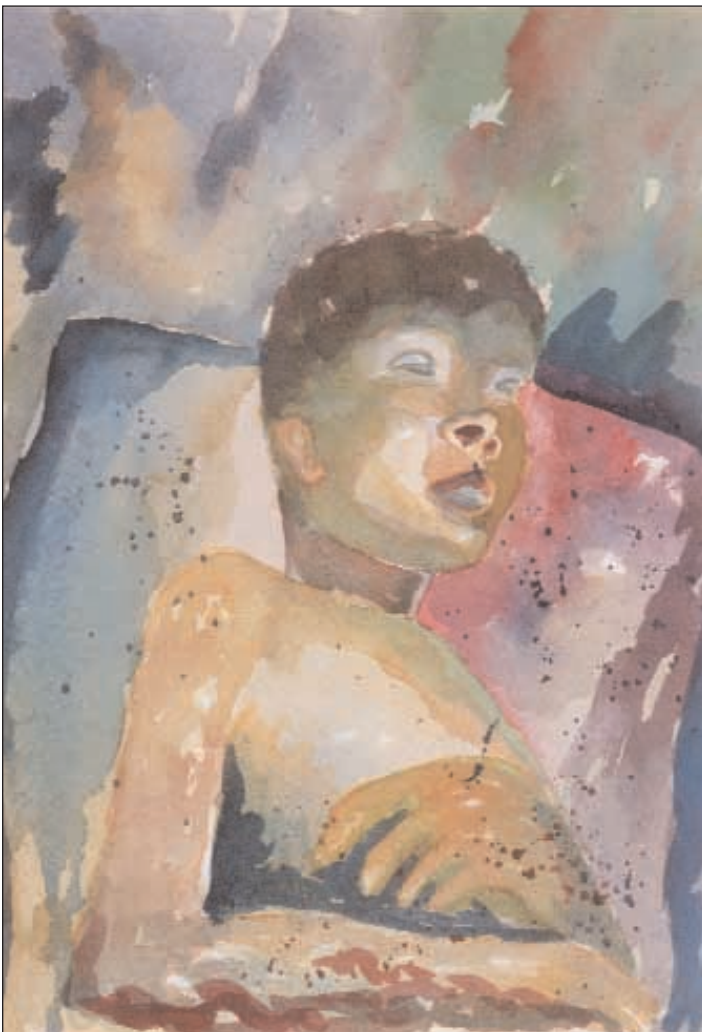
- l'« effet du spectateur » relié à deux autres facteurs : la diffusion de la responsabilité et l'influence sociale normative;
- la « relation victime-spectateur » qui comporte un effet de distanciation psychologique entre les victimes et les témoins de leur détresse;
- l'« autorisation », qui inclut l'autorité tant ouverte, tacite qu'informelle légitimant un comportement ou une action normalement illicites;
- la préoccupation quant aux « conséquences personnelles » ou l'évaluation par le témoin des avantages et des inconvénients de son choix de secourir une personne menacée ou maltraitée.

Chacun de ces facteurs fera l'objet d'une analyse dans la mesure où ils se rattachent au comportement des militaires qui ont été à proximité ou sont passés brièvement dans l'abri où était détenu Arone le soir du 16 mars 1993 et dans la mesure où ils ont pu influencer ce comportement.

## L'EFFET DU SPECTATEUR

La une du *New York Times* de mars 1964, sous le titre « 37 personnes assistent à un meurtre sans appeler la police » concernait le meurtre de Catherine Genovese, poignardée à trois reprises en l'espace d'une demi-heure à 100 pieds de son appartement en bordure de la rue<sup>4</sup>. À l'exception d'un homme criant d'une fenêtre du haut de l'immeuble de laisser cette femme tranquille, aucun des quelque 36 autres témoins ne fit un geste pour aider cette femme qui ne cessait de crier qu'on l'avait poignardée et qui demandait de l'aide. Au-delà de l'enquête sur le meurtre, cet incident a déclenché beaucoup de recherches sur les facteurs qui influencent la décision d'aider ou non des gens en détresse physique. Quoiqu'il s'agisse là d'un sujet très complexe, les résultats des recherches sur le comportement des spectateurs méritent qu'on s'y arrête afin de mieux comprendre les tragédies que furent le meurtre de Catherine Genovese et, 29 ans plus tard, celui de Shidane Arone en Somalie.

Il peut paraître raisonnable de supposer que plus est grand le nombre de témoins d'une situation où une personne en détresse a besoin d'aide, plus il est probable que cette personne recevra cette aide. En d'autres mots, les chances augmenteraient de voir un des témoins s'élancer de quelque



Shidane Arone.

façon au secours de cette personne. C'est pourtant souvent le contraire qui se passe. La constatation de la présence d'autres témoins d'une situation urgente ou problématique requérant de l'aide peut en effet inhiber l'initiative ou les tentatives d'un témoin individuel de porter secours. De nombreuses recherches ont bien mis en lumière ce phénomène identifié comme l'« effet du spectateur »; il appert qu'une personne est moins susceptible d'apporter son aide si d'autres personnes sont présentes<sup>5</sup>.

Les témoignages rendus à l'Enquête sur la Somalie et d'autres sources montrent clairement que plusieurs personnes proches de l'abri où on torturait Arone ont pu entendre à plusieurs reprises ses cris, ses hurlements et ses appels à l'aide. Selon le *Rapport d'enquête* :

Pendant qu'on torturait et battait à mort M. Arone, plusieurs soldats canadiens se trouvaient aux postes de commandement et de garde. Le poste de commandement était à une distance de 84 pieds de l'abri et le poste de garde à 59 pieds. La distance entre l'abri et la tour d'observation du commando de service (de l'autre côté de la route par rapport à l'enceinte du 2<sup>e</sup> Commando) était de 214 pieds. Un témoin s'est rappelé avoir entendu un « jappement » provenant de l'abri et a déclaré : « Je me souviens que chacun a comme regardé vers l'abri, puis s'est comme replongé dans son travail. » Il est aussi prouvé que les soldats dans la tour d'observation ont entendu crier (à 214 pieds de distance)<sup>6</sup>.

Il est certain que beaucoup ont entendu les hurlements d'Arone malgré le bruit d'une génératrice au diesel voisine. En plus des « témoins » à l'extérieur de l'abri qui pouvaient entendre une partie de ce qui s'y passait, un autre rapport détaillé de l'incident estimait que « au cours de la soirée, peut-être 17 personnes se sont approchées du bunker, y ont jeté un coup d'œil avant de s'en aller sans commentaire ni intervention »<sup>7</sup>.

Très proche de l'effet du spectateur, il y a la constatation que chaque personne se sent moins responsable d'agir dans des situations vécues par de nombreux témoins. La notion de « diffusion de la responsabilité » suggère que, alors que les gens peuvent éprouver une certaine responsabilité de secourir des personnes en détresse, il arrive souvent que « en la



Campement somalien en bordure de la clôture entourant l'enceinte de sécurité du Régiment aéroporté, Belet Huen, janvier 1993.

FIS Halifax, photo par le sdt. C. Stephenson, HSC 920849-329

présence d'autres gens, le sentiment de responsabilité s'éparpille. Chaque personne individuelle se sent moins responsable d'agir. » En fait, à quelques exceptions près, la plupart des gens qui sont brusquement confrontés au besoin d'une telle intervention sont beaucoup moins susceptibles d'agir si d'autres gens sont effectivement disponibles ou perçus comme tels<sup>8</sup>. On peut supposer que la courte distance séparant l'abri des postes de commandement et de garde a poussé les militaires proches de cet abri à tenir pour acquis que d'autres (en particulier ceux de service ce soir-là et ceux en position de commandement) étaient disponibles pour intervenir. Comme dans le cas Genovese, ces personnes étaient conscientes de la présence d'un grand nombre d'autres témoins de l'incident, ce qui augmentait l'impression d'une responsabilité partagée et diffuse.

Un autre facteur qui peut renforcer l'effet du spectateur est le courant sous-jacent de la peur d'être évalué par d'autres personnes présentes à l'incident. Particulièrement inquiétante serait une évaluation négative et la désapprobation par d'autres témoins et/ou par des supérieurs qui jugeraient l'intervenant ridicule, incompetent ou agissant d'une façon qu'ils estiment non appropriée. Cette inquiétude inhibe l'action si les témoins concluent que la réponse apparemment « appropriée » ou la norme dans une telle situation est de *ne pas* porter secours. Il ne faudrait pas sous-estimer l'influence sur la façon de réagir de chaque personne des messages que l'entourage donne par ses actions :

Il est démontré que, par ce qu'ils disent, font ou ne font pas, les gens influencent les réactions des autres

en situation d'urgence. Ils le font en influençant les interprétations ou la signification perçue du stimulus, à savoir s'il s'agit d'une urgence ou non, ou en orientant l'évaluation de la réaction appropriée ou encore en l'amenant à se conformer à leur interprétation et à leur attente implicite quant à la façon de réagir<sup>9</sup>.

Les témoignages démontrent clairement que l'attitude sous-jacente et le « message » dominant que percevaient les témoins découlaient de l'idée qu'une punition infligée aux « infiltrés » aurait un effet dissuasif. Cette rationalisation sous-jacente peut avoir créé un certain degré d'acceptation que révèlent les commentaires suivants : « plus nous apparaîtrons durs, plus ils nous respecteront » et « nous allons leur régler leur compte et leur donner une bonne leçon ». Cet élément sous-jacent à l'effet du spectateur est ce qu'on appelle « l'influence sociale normative ». Le facteur crucial est que le spectateur croit que cette attitude est considérée appropriée par les autres. S'il croit qu'il est normativement approprié d'aider, alors la conscience qu'a son entourage de son comportement l'aidera à porter secours<sup>10</sup>. Au contraire, s'il observe que personne n'intervient pour aider, comme dans le cas du meurtre de Genovese et sans doute dans celui d'Arone, cette réaction collective par inaction peut se révéler un facteur d'inhibition.

Il importe de noter que « ... les gens sont souvent portés à agir non pas selon des attentes générales relatives aux comportements et enchâssés dans des normes, mais selon des attentes *spécifiques* sous-entendues ou communiquées par d'autres personnes présentes, même si ces attentes spécifiques contredisent les attentes normatives »<sup>11</sup>. C'est dire que les réponses comportementales commandées par la dynamique de la situation immédiate peuvent engendrer des comportements collectifs contraires à ce que l'on considérerait normalement comme une réaction appropriée et de bon sens. En fait, les forces propres à une situation donnée peuvent parfois pousser les individus à agir à l'encontre de leur caractère. Comme tel, cet élément de l'effet du spectateur peut certainement avoir contribué au fait que les témoins et spectateurs proches de l'abri du 2<sup>e</sup> Commando ne soient pas intervenus.

Alors que de nombreuses recherches ont montré que l'effet du spectateur et ses facteurs associés de diffusion des responsabilités et d'influence sociale normative sont des forces potentiellement puissantes d'inhibition de l'intervention des témoins, d'autres facteurs ont pu contribuer à l'inaction des témoins durant la détention d'Arone. Il s'agit de la distanciation psychologique, autrement dit, la « relation entre le spectateur et la victime »; de la question de l'« autorisation » tant explicite que tacite du passage à tabac et, enfin, de la perception par les spectateurs des conséquences de leur aide ou de l'absence d'aide.

## LA RELATION ENTRE LE SPECTATEUR ET LA VICTIME

Quelle était la nature de la relation qui s'est établie entre ceux qui se trouvaient près de l'abri ou y ont jeté un coup d'œil et le jeune prisonnier somalien? Plusieurs comptes rendus, parmi lesquels le *Rapport de la Commission d'enquête*, qui décrivent les conditions à l'intérieur de l'enceinte canadienne soulignent que la sécurité du camp était une préoccupation constante. D'autres contingents de l'UNITAF avaient la même « préoccupation majeure » à propos des vols et de l'intrusion dans leurs bases. Comme le dit le *Rapport* :

Les vols étaient un des problèmes de plus en plus graves que rencontrait le Groupe d'intervention du Régiment aéroporté canadien (GIRAC). La sécurité de la base canadienne telle qu'installée à Belet Huen était affaiblie car on manquait de fil de fer barbelé pour en entourer complètement le périmètre. À la fin de janvier, les soldats avaient affaire de façon routinière à des individus ou des groupes de Somaliens cherchant à voler des équipements, des fournitures et des objets personnels des Canadiens. Les voleurs n'emportaient parfois que des rebuts tels que des cannettes d'eau, mais dérobaient aussi de la nourriture, de l'eau, du matériel, des radios et des équipements de parachute<sup>12</sup>.

On signalait en outre que, « à la fin de janvier 1993, les infiltrations étaient devenues endémiques [...] Pire encore, des Somaliens armés de couteaux ou d'armes légères commençaient à installer des barrages routiers près de Belet Huen une fois la nuit tombée, dévalisant les passants et défiant l'autorité du contingent canadien<sup>13</sup>. »

Comme le déclarait un soldat cité dans une étude préparatoire à l'Enquête sur la Somalie :

Je pense que personne n'aime les voleurs. Il n'y a rien de pire qu'un menteur ou un voleur. Les gars en avaient assez. Très, très frustrés! Vous devez savoir que, lorsqu'on dort, c'est comme si des Gurkha s'infiltraient pour vous trancher la gorge. La sécurité interne était vraiment menaçante pour les gens. On avait l'impression d'être des victimes, d'être dans le vide<sup>14</sup>.

« Infiltrateur », « voleur », « pillard ». Quel que soit le vocable attribué à ces Somaliens qui forçaient les limites de l'enceinte, ils apparaissaient légitimement comme une menace et un problème constant. Quant à décrire la relation entre Arone et ceux qui l'ont aperçu ou entendu alors qu'on le battait pendant près de quatre heures, il semble que les témoins l'ont perçu dans l'ensemble de façon impersonnelle comme un voleur inconnu suscitant peu d'empathie. Selon les témoignages de l'Enquête et les recherches sur les



comportements d'aide, tel semble bien avoir été le cas. Joint à la perception d'Arone comme un intrus et un voleur, le fossé culturel et social entre lui et ceux qui le détenaient n'a fait qu'accroître la distance psychologique entre eux. On trouve dans l'étude socio-culturelle mentionnée au début plusieurs témoignages relatifs à ce « fossé ». Voici un exemple qui rassemble une série de facteurs qui ont accru la distanciation psychologique entre les soldats du RAC et les Somaliens :

Un tas de gars avaient également des problèmes d'ordre culturel en voyant la pauvreté et en constatant, pour nombre d'entre eux, comment on traitait les femmes. C'est que les hommes ne travaillaient pas fort, tandis que les femmes faisaient tout le travail ménager si l'on peut désigner ainsi le fait d'aller puiser l'eau, de faire à manger et de ramasser le bois de chauffage. Il semblait donc que les hommes, très paresseux, traitaient injustement les femmes. En effet, on voyait les hommes se réunir pour discuter sans fin. Ils se tenaient aussi par la main, ce qui faisait dire aux gars : « Ils sont tous gays par ici! Que se passe-t-il? » C'est là bien sûr la façon pour les Somaliens d'exprimer leur amitié. Par contre, on ne voyait jamais des hommes et des femmes se tenir par la main. C'est un tabou chez les musulmans, mais pour beaucoup de soldats, cette région du monde est mauvaise et dans l'erreur. Ces gens ne savent pas comment vivre<sup>15</sup>.

Les recherches des sciences sociales sur la nature des relations entre spectateurs et victimes démontrent constamment que les gens expriment plus d'empathie en réponse à la détresse de personnes semblables à eux plutôt que dissemblables. Les travaux consacrés à l'éthique des prises de décision affirment que les gens se préoccupent plus des personnes qui leur sont proches (socialement, culturellement, psychologiquement ou physiquement) que de celles qui leur sont distantes<sup>16</sup>. De la même façon, d'autres études constatent que « la culpabilité et les reproches en cas de non-assistance seraient probablement relativement élevés lorsque des sentiments de proximité, d'attirance [...] ou d'« entre nous » caractérisent la relation entre spectateur et victime »<sup>17</sup>.

Sans vouloir comparer dans cet article l'incident somalien avec le massacre de My Lai pendant la guerre du Vietnam, il reste que les deux ont certaines causes sous-jacentes similaires. Des recherches ont souligné le poids extrême de la distanciation psychologique lors du massacre en mars 1968 de 400 villageois non armés par des soldats américains. Elles font de la « déshumanisation » un élément clé qui sous-tend l'approbation de ces massacres. Spécifiquement, « la distanciation psychologique apparaît souvent lors de la déshumanisation des victimes, classées comme des êtres inférieurs ou dangereux et identifiées en termes désobligeants, de manière à les priver des liens

d'empathie humaine et de la protection des règles morales »<sup>18</sup>. En outre,

les victimes doivent être dépouillées de leur statut humain. Dans la mesure de leur déshumanisation, les principes courants de la morale ne s'appliquent plus à elles; [...] Les victimes appartiennent habituellement à un groupe racial, religieux, ethnique ou politique distinct et perçu comme inférieur ou malfaisant. On leur attribue des épithètes qui contribuent à leur enlever leur identité et à les séparer de la communauté, comme dans le cas des Vietnamiens et autres peuples asiatiques affublés couramment du terme « *gooks* »<sup>19</sup>.

Tout en faisant référence à l'emploi de termes insultants (p. ex., « *smufties* », « *nig-nogs* ») à connotation raciale et à la faible compréhension qu'avaient certains soldats interrogés sur la nature des comportements racistes, l'Enquête sur la Somalie n'a pas conclu ou laissé entendre que le RAC était raciste. De leur côté, beaucoup de soldats estimaient que les médias avaient rapporté leurs commentaires hors contexte. Ils admettaient que certains d'entre eux avaient des attitudes racistes sans pour autant dépasser les proportions trouvées dans la société civile du Canada :

Ce que l'armée fait et fait bien, c'est d'apprendre aux soldats à travailler avec les autres, même si certains ne le désirent pas. Il y a jusqu'à un certain point plus de tolérance dans l'armée que dans la plupart des professions civiles. S'il y a donc du racisme, il n'est pas de même nature que dans la vie civile. À bien y penser d'ailleurs, ce qui compte est la façon dont on traite les gens et non ce qu'on pense d'eux dans son for intérieur<sup>20</sup>.

On les appelait des voleurs, des pillards, car ce n'était pas des moissonneurs somaliens ramassant des choses; c'était des pillards et non des recycleurs. Beaucoup de comportements somaliens étaient perçus comme du pillage, ce qui est, selon moi, une supposition désobligeante. Ils étaient des crottés et des pillards : voilà ce que les soldats du RAC semblaient comprendre<sup>21</sup>.

L'étiquette de « voleur » ou de « pillard » a des connotations potentiellement très négatives qui marginalisent l'individu par rapport à la communauté des citoyens. On estime souvent que les individus jugés coupables de vol et de menace à la sécurité méritent d'être punis à la fois pour redresser le mal commis et pour endiguer la menace qu'ils représentent. Il est probable que l'attitude des témoins envers Shidane Arone n'avait pas grand chose de positif puisqu'ils le classaient probablement comme voleur et comme une menace pour leur camp. Il vaut la peine de noter que les militaires devaient considérer avec un mépris particulier un individu présenté

comme voleur, compte tenu de l'interdépendance qui existe chez les militaires et de la grande valeur accordée à la confiance mutuelle. Ce qui précède ne veut certainement pas insinuer que les témoins de l'incident étaient prêts à ignorer ou à approuver un meurtre, mais plutôt que la distance psychologique entre eux et Arone favorisait (de concert avec d'autres facteurs tels que l'effet du spectateur) un manque d'intérêt apparent à réagir activement contre les mauvais traitements en cours.

Après l'examen de l'impact potentiel de l'effet du spectateur et de la question de la proximité ou de la relation psychologique avec la victime, il faut analyser l'influence exercée par l'autorisation. On verra que l'autorisation tacite peut parfois se révéler aussi puissante qu'une autorisation formellement sanctionnée.

## L'AUTORISATION

Même s'ils n'étaient pas des prisonniers de guerre (PdG), les intrus somaliens capturés devaient être néanmoins traités dans l'esprit de la *Convention de Genève* de 1949 et des

particulier, les actes suivants sont prohibés sous tout prétexte, qu'ils soient commis par des agents civils ou militaires :

- violence contre la vie, la santé et le bien-être physique ou mental des personnes, en particulier le meurtre, la torture en tout genre, le châtime corporel, la mutilation;
- les outrages à la dignité personnelle, en particulier les traitements humiliants et dégradants, la prostitution forcée et toute forme d'agression indécente;
- la prise d'otages;
- les punitions collectives;
- les menaces de commettre l'un des actes susmentionnés<sup>22</sup>.

À l'encontre de ces obligations sanctionnées par le droit humanitaire et des directives des FC exposées dans les cours d'éducation et de formation au commandement et concernant le traitement des combattants capturés et des civils représentant

une menace contre la sécurité, l'officier commandant (OC) du 2<sup>e</sup> Commando a autorisé le traitement abusif des détenus lors du groupe des ordres réuni le matin du 16 mars. Il a précisé ce qui suit lors de sa comparution ultérieure en cour martiale : « Peu m'importe que vous les maltraitez, mais je veux que vous capturiez ces infiltrateurs [...] Maltraitez-les si nécessaire. J'interdis l'utilisation d'armes. Je ne veux pas de coups de feu<sup>23</sup>. » Il n'y a pas eu parmi les chefs de peloton et de section d'interprétation uniforme quant à la nature et au degré des mauvais traitements ainsi préconisés. S'appliquaient-ils uniquement lors de la capture des individus ou valaient-ils tout au long de leur détention? Par delà ces nuances, l'OC a autorisé le recours à la force

physique. En outre, la puissante influence de son autorisation pouvait engendrer un certain manque de retenue et un moratoire moral :

Dès lors, en ordonnant explicitement des actes de violence, en les encourageant implicitement et en les approuvant tacitement, les autorités légitimes renforcent considérablement la disposition de leurs



Photo par le Icoi C.G. Magee

Vue d'ensemble du camp du 2<sup>e</sup> Commando, Belet Huen.

aspects pertinents de ses *Protocoles additionnels*. Les règles fondamentales du Droit international humanitaire fournissent des directives pour le traitement des PdG et certaines garanties fondamentales pour les personnes emprisonnées :

Parmi les garanties fondamentales, il est spécifié que les personnes, leur honneur, leurs convictions et leurs pratiques religieuses doivent être respectés. En

subordonnés à les commettre ou à les accepter. Le seul fait d'autoriser de tels actes semble entraîner leur justification automatique. Au plan des comportements, l'autorisation dispense de la nécessité de porter des jugements et de faire des choix [...] les principes moraux normaux deviennent inopérants<sup>24</sup>.

On ne sait trop dans quelle mesure les spectateurs connaissaient l'autorisation formelle d'utiliser une certaine dose de sévices. Par exemple, les chefs de section qui étaient au courant des ordres n'ont pas tous choisi d'en informer leur personnel. De plus, quelques membres des FC témoins de l'incident n'appartenaient pas au 2<sup>e</sup> Commando et ignoraient donc probablement l'autorisation explicite en question.

Si donc certains de ces spectateurs pouvaient ne pas être conscients d'une autorisation formelle d'utiliser des mauvais traitements, ils ont pu supposer que ces mauvais traitements bénéficiaient au moins d'une approbation tacite et « informelle » de la part du personnel de service, des autres officiers et sous-officiers dans le voisinage. Comme le note une recherche portant sur la question des crimes couverts par une autorisation apparemment tacite :

Un mécanisme similaire joue lorsque quelqu'un s'engage dans un comportement antisocial que les autorités n'ont pas ordonné, mais encouragé et approuvé tacitement, ne fût-ce qu'en faisant comprendre qu'elles ne puniront pas un tel comportement. Dans cette situation, un comportement qui était d'abord illégitime est légitimé par l'acquiescement des autorités<sup>25</sup>.

La question est donc que, en ce qui constitue des actions acceptables ou non, les autorités peuvent exercer une influence non seulement par les canaux de communication ouverts mais également parfois par ce qu'elles tolèrent ou laissent passer sans se prononcer ouvertement. Il semble donc raisonnable que les spectateurs ayant au moins partiellement connaissance des graves sévices infligés à Arone aient perçu que les autorités et autres détenteurs de pouvoirs dans les environs approuvaient ces sévices. Cette apparente autorisation combinée à l'effet du spectateur et à la distance psychologique par rapport à la victime peut certainement expliquer en partie l'absence de réaction de ces spectateurs devant la tragédie en cours.

## LES CONSÉQUENCES PERSONNELLES

Le quatrième et dernier facteur socio-psychologique à considérer est la perception qu'ont les spectateurs des « conséquences personnelles » que pourrait entraîner leur intervention ou leur absence d'intervention en faveur d'une personne en détresse. Il s'agit d'une évaluation personnelle subjective, quelque peu intuitive et souvent rapide des avantages et inconvénients liés à leur intervention. Les



Troupes aéroportées en patrouille, Somalie, janvier 1993.

recherches sociologiques sur cette question décrivent des spectateurs sopesant les coûts associés respectivement à leur aide et à leur abstention :

Les coûts de l'aide sont des coûts physiques et matériels, du temps, des ennuis et des sentiments d'échec si l'aide reste inopérante. Les coûts qu'entraîne l'abstention d'aide sont les remords, la censure publique et, dans certains cas, des poursuites criminelles<sup>26</sup>.

Vu que le passage à tabac d'Arone était couvert par une approbation tacite et que le grand nombre de soldats témoins de ses hurlements diluait la responsabilité de chacun, les *coûts de l'absence d'aide* (tels que la réprobation publique et la peur des poursuites) devaient probablement être perçus comme minimes. De plus, les coups de feu tirés le 4 mars 1993 par des soldats du peloton de reconnaissance du GIRAC contre deux Somaliens suspects d'infiltration (dont l'un, M. Arush, fut tué et l'autre, M. Abdi, blessé) ont pu atténuer l'attitude des soldats





DGAP, photo par le sgt Ed Dizon, ISC-93-10052

Un Grizzly au crépuscule, Somalie.

du RAC envers le traitement brutal subi par Arone et effacer chez eux toute crainte relative aux conséquences du fait de ne pas lui avoir porté secours. Chose certaine, le rapport de l'Enquête sur la Somalie a qualifié la réaction de la chaîne de commandement à l'incident de la fusillade comme « faible [...] injustifiable » et reposant sur une « enquête sommaire et bâclée », en suggérant fortement qu'elle « a pu rendre possible la torture à mort d'un jeune Somalien douze jours plus tard »<sup>27</sup>. Le rapport laisse clairement entendre que la réponse des officiers supérieurs à l'incident du 4 mars a bien pu transmettre aux soldats du GIRAC le message de ne pas avoir à craindre des conséquences désagréables s'ils devaient être impliqués à l'avenir dans des captures discutables et/ou dans des sévices infligés à des Somaliens.

*Les coûts potentiellement négatifs d'une intervention d'aide* tels que le fait d'être perçu comme un peu déloyal envers l'unité, de s'attirer des ennuis ou de provoquer un retour de flamme de la part de ceux qui ont autorisé ou du moins accepté les mauvais traitements sur Arone, ont aussi

probablement joué leur rôle si l'on tient compte de certaines variables contextuelles (à savoir l'autorisation, la propension collective du groupe à fermer les yeux et une relation faible entre les témoins et la victime). Finalement, un élément difficile à cerner a pu avoir joué un rôle dans l'inaction des spectateurs, à savoir l'importance attachée à la cohésion de l'unité (2<sup>e</sup> Commando). Cette cohésion se définit comme « l'établissement de liens de solidarité entre soldats tels qu'ils consolident leur volonté et leur engagement les uns envers les autres, ainsi qu'envers leur unité et l'accomplissement de leur mission malgré les tensions du combat ou de la mission »<sup>28</sup>. L'isolement du GIRAC dans un secteur éloigné d'un pays étranger déchiré par des conflits, allant de pair avec la dépendance mutuelle et le besoin de sécurité collective, a pu saper le désir qu'avaient certains d'aider Arone. En d'autres mots, certains témoins ont pu penser qu'ils couraient le risque d'être accusés de manquer de loyauté envers leurs camarades et d'affaiblir la solidarité s'ils faisaient part de leur préoccupation ou agissaient de manière à contester ce qui se déroulait ouvertement. La citation qui suit exprime bien l'importance et le pouvoir de la cohésion surtout pour des unités en mission isolée :

Que sa petite unité soit le groupe dominant pour le soldat individuel est d'importance primordiale. Cette affiliation sociale principale au sein de l'unité est un indicateur extrêmement significatif de sa cohésion, car elle signifie que cette petite unité militaire remplace d'autres influences telles que la famille comme principal déterminant du comportement quotidien du soldat. Au sein d'une telle unité, le soldat est lié par les attentes et les besoins de ses camarades. De telles relations éclipsent complètement d'autres obligations et appels à son loyalisme [...] Le soldat ne fait que reconnaître que des considérations et des relations immédiates remplacent la famille, les parents et les amis comme déterminant principal de ses comportements. Malgré son intensité, cette relation de groupe n'est pas perçue comme permanente mais comme restreinte à une période spécifique ou à la durée du conflit<sup>29</sup>.

Vu l'importance de l'établissement et du maintien de la solidarité au sein de l'unité, surtout s'il s'agit d'une unité opérationnelle, il ne faudrait pas sous-estimer la cohésion en tant qu'une force qui peut avoir empêché les témoins d'aider Arone. C'est ici que peut faire surface le côté sombre d'une forte cohésion qui fait du maintien de l'unité à tout prix la norme dominante indépendamment de ce qu'exige la situation.

Somme toute, les spectateurs ont perçu que les coûts associés à leur non-intervention en faveur d'Arone étaient faibles alors que les conséquences potentielles de leur intervention leur ont paru, pour les raisons évoquées, ne pas justifier l'effort de se porter à son secours. Tout compte fait et



tout comme dans le cas de Genovese, il semble bien que pour la majorité des spectateurs, qui furent au moins partiellement témoins des dernières heures vécues par Arone, la complicité et la décision personnelle de ne pas intervenir se sont révélées les facteurs dominants.

## CONCLUSION

Il devrait maintenant être évident que les facteurs socio-psychologiques associés au fait d'être l'un parmi plusieurs spectateurs témoins de sévices tacitement autorisés, facteurs auxquels se conjuguent l'absence ou le peu de liens avec la victime et le manque de préoccupations quant aux conséquences de ne pas s'interposer pour arrêter des sévices, ont pu jouer le rôle de forces puissantes décourageant toute intervention. Bien que ces forces ne puissent, à elles seules, expliquer le manque de réaction des spectateurs confrontés à la mise à mort de Shidane Arone ni tenir lieu de condoléances adressées aux gens frappés personnellement par cette tragédie, elles peuvent améliorer la compréhension des événements en expliquant en partie pourquoi tant de soldats sont restés consciemment de simples spectateurs.

Bien que ce qui précède rende adéquatement compte de la réaction de la majorité, on ne peut sans négligence donner l'impression que tous les spectateurs et chefs d'unité se sont contentés de regarder et de fermer les yeux sur les ordres invitant à commettre des sévices. Quelques individus ont transmis à leurs supérieurs leurs préoccupations quant au traitement infligé à Arone, et certains chefs de section n'ont pas voulu transmettre à leurs soldats l'autorisation d'infliger de tels sévices<sup>30</sup>. Malheureusement, leurs actions n'ont pas eu de suivi ou alors ce suivi fut inadéquat ou trop tardif pour arrêter ce qui se déroulait dans l'abri.

Même si les facteurs minant l'intervention des spectateurs sont à la fois puissants et difficiles à cerner, la constatation de l'aide apportée par d'autres peut avoir un impact positif tout aussi fort. Les recherches de sciences sociales s'intéressant aux comportements altruistes ou socialement responsables révèlent que l'observation des personnes venant secourir des gens dans le besoin augmente sensiblement la probabilité que d'autres les imitent en indiquant à ceux-ci où se trouve la réponse appropriée<sup>31</sup>. Cette constatation souligne la valeur du modelage des comportements souhaitables, dans la ligne du vieux principe voulant qu'on mène par l'exemple. Les interventions

fermes de quelques-uns auraient pu changer le cours des événements en Somalie.

La prise de conscience de l'influence potentiellement néfaste qu'exercent des forces telles que l'effet du spectateur et l'autorisation tacite de conduites répréhensibles semble être un point de départ utile pour en contrer les effets. En particulier, les officiers et sous-officiers en mission doivent rester attentifs aux conditions génératrices de ces forces en les surveillant chez eux-mêmes et chez leurs subordonnés. Cette surveillance doit viser des facteurs tels que l'émergence dans les unités des attitudes à l'égard de la population locale, que les comportements non professionnels tolérés ou acceptés, que l'assurance que toutes les mesures susceptibles de régler les problèmes que la troupe trouve particulièrement énervants aient été prises ainsi que la préservation des objectifs et du sens de la mission à accomplir; sans oublier que tout cela se produit dans un contexte vécu comme ingrat et menaçant.

Compte tenu du contexte souvent dangereux et moralement éprouvant des opérations de paix contemporaines, la question de la surveillance à exercer sur soi-même et sur sa troupe représente au bas mot un gros défi personnel et professionnel. Les facteurs de tension associés aux missions de maintien de la paix peuvent faire mijoter un courant sous-jacent d'émotions allant de la frustration et de la colère jusqu'au découragement, à la culpabilité et à la revanche. Dans de telles conditions, la préservation d'une vision disciplinée et professionnelle pour soi-même et pour son unité peut s'avérer un des défis centraux pour tout contingent militaire en mission au XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour conclure, il faut admettre que ceux qui n'étaient pas en Somalie en mars 1993 ne savent pas comment ils auraient réagi au traitement infligé à Arone durant sa détention s'ils en avaient été témoins. Chacun cherche à développer ses propres capacités professionnelles, mais il incombe cependant à tous de comprendre les facteurs contextuels qui peuvent entraîner des conduites non professionnelles en cours d'opération. Il se peut que cet article ait négligé ou déformé inconsciemment certaines choses, mais l'essentiel pour quiconque porte l'uniforme consiste à prendre le temps de réfléchir à ce qui a conduit à la mort tragique de Shidane Arone, à en tirer les leçons et à les mettre en pratique dans la suite de sa carrière militaire.



## NOTES

1. *Dishonoured Legacy: The Lessons of the Somali Affair*, Report of the Commission of Inquiry into the Deployment of Canadian Forces to Somalia, vol. 1, ch. 13-14, 1997. Voir aussi B. Bergman et L. Fisher, « A Night of Terror: The Shocking Account of How Canadian Soldiers Tortured and Killed a Somali », *Maclean's*, 28 mars 1994, p. 26-28.

2. D. Winslow, *The Canadian Airborne Regiment in Somalia: A Socio-cultural Inquiry*, Ministère des

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1997.

3. D. Bercuson, *Significant Incident: Canada's Army, the Airborne, and the Murder in Somalia*, Toronto, Ontario, McClelland and Stewart Inc., 1996. Voir aussi P. Desbarats, *Somalia Cover-Up: A Commissioner's Journal*, Toronto, Ontario, McClelland and Stewart Inc., 1997.

4. M. Gansberg, « 37 Who Saw Murder Didn't Call

the Police », *New York Times*, 27 mars 1964, p. 1, 38.

5. Latane, Bibb et Nida, « Ten Years of Research on Group Size and Helping », *Psychological Bulletin*, 89, 1981, p.308-324. Voir aussi J.F. Dovidio, « The Social Context of Helping », p. 398-399, dans L. Berkowitz, *Advances in Experimental Psychology*, vol. 17, New York, Academic Press Inc., 1984.

6. *Dishonoured Legacy*, op. cit., vol. 1. p. 324. [TCO]

7. P. Worthington et K. Brown, *Scapgoat: How the Army Betrayed Kyle Brown*, McClelland and Stewart, Inc., 1997, p. 130. [TCO] Voir aussi « A Night of Terror », *MacLean's*, 28 mars 1994, p. 26, qui rapporte brièvement les témoignages de plusieurs individus ayant visité l'abri durant la détention d'Arone et qui laissent entendre en outre qu'au moins 16 personnes ont été témoins directs par l'ouïe ou la vue des sévices infligés à ce Somalien.
8. Latane et Darley, « The Unresponsive Bystander: Why Doesn't He Help? » dans E. Staub, *Positive Social Behaviour and Morality*, vol. 1, ch. 3, New York, Academic Press Inc., 1978. Voir aussi Latane, Nida et Wilson dans J.F. Dovidio, *op. cit.*, vol. 17, 1984, p. 399.
9. E. Staub, *Positive Social Behavior and Morality*, vol. 1, ch. 3, « Determinants of People Helping Other People in Physical Distress », New York, Academic Press, 1978, p. 81. [TCO]
10. J.F. Dovidio, *op. cit.*, p. 401.
11. E. Staub, *op. cit.*, p. 89. [TCO]
12. *Dishonoured Legacy*, *op. cit.*, vol. 1, p. 293. [TCO]
13. D. Bercuson, *op. cit.*, p. 233. [TCO]
14. D. Winslow, *op. cit.*, p. 241. [TCO]
15. *Ibid.*, p. 232.
16. T.M. Jones, *Ethical Decision Making by Individuals in Organizations: An Issue-contingent Model*, *Academy of Management Review*, Vol. 16, 1991, p. 376-377. Voir aussi la discussion par D. Grossman du concept de distance psychologique comme tampon moral, dans *On Killing: The Psychological Cost of Learning to Kill in War and Society*, New York, Little, Brown et Coy, 1995.
17. J.F. Dovidio, *op. cit.*, p. 404. [TCO]
18. Kelman et Hamilton, *Crimes of Obedience*, Yale University Press, 1989, p. 336. [TCO]
19. *Ibid.*, p. 19. [TCO]
20. P. Worthington et K. Brown, *op. cit.*, p. 61. [TCO]
21. D. Winslow, *op. cit.*, p. 253. [TCO]
22. International Committee of the Red Cross, *Basic Rules of the Geneva Conventions and Their Additional Protocols*, Genève, 1983 (adopté par les FC comme publication MDN A-JS-007-008/JD-006). Voir aussi la référence de D. Bercuson aux lois de la formation guerrière des soldats canadiens dans *Significant Incident*, *op. cit.*, p. 5-6.
23. *Dishonoured Legacy*, *op. cit.*, vol. 1, p. 319. [TCO]
24. Kelman et Hamilton, *op. cit.*, p. 16. [TCO]
25. *Ibid.*, p. 16-17. [TCO]
26. E. Staub, *Positive Social Behaviour and Morality*, Vol. 1, « Stimulus Characteristics That Affect Helping », New York, Academic Press, 1978, p. 109. [TCO]
27. *Dishonoured Legacy*, *op. cit.*, Executive Summary, p. ES-35. [TCO]
28. E. Meyer (1982) in *Handbook of Military Psychology*, Gal et Mangelsdorff, p. 457. [TCO]
29. W.D. Henderson, *Cohesion: The Human Element in Combat*, Washington DC, National Defense University Press, 1985, p. 14 [TCO].
30. *Dishonoured Legacy*, vol. 1, p. 320-323. Bien que largement éclipsées par les événements et les réactions de la majorité, les réactions brièvement mentionnées dans cette section du *Rapport sur la Somalie* méritent

l'attention. Elles apparaissent au moins comme des tentatives de la part de certains membres de l'unité pour à la fois s'opposer à l'ordre ouvrant la voie aux sévices et faire prendre conscience à leurs supérieurs de la gravité du traitement infligé à Arone.

31. Bryan et Test, « Models and Helping: Naturalistic Studies in Aiding Behavior », *Journal of Personality and Social Psychology*, 1967, vol. 26, n° 4, p. 400-407. Voir aussi *Journal of Applied Social Psychology*, 1991, vol. 21, p. 896-918 qui analyse l'influence de la modélisation désirée et du comportement socialement responsable dans une série d'expériences visant à augmenter le nombre de personnes désirant consacrer du temps au bénévolat et à donner de leur sang en passant par les centres d'agences telles que la Croix Rouge.



**CONFERENCE OF DEFENCE ASSOCIATIONS INSTITUTE**  
**L'INSTITUT DE LA CONFÉRENCE DES ASSOCIATIONS DE LA DÉFENSE**

**17<sup>e</sup> RENCONTRE ANNUELLE**  
**LE JEUDI 22 FÉVRIER 2001**

**Hôtel Château Laurier, Ottawa**

**Thème : LES FORCES CANADIENNES ET LE PUBLIC**

**Entre autres conférenciers** : le ministre de la Défense nationale; le général M. Baril, chef d'état-major de la Défense; Hugh Segal, président de l'IRPP; le général (ret.) A. Zinni, ancien CINC CENTCOM; Michel Ignatief; l'honorable J.J. Blais; le député David Pratt; Donna Winslow; et Jocelyn Coulon.

Pour obtenir plus d'information et pour s'inscrire, consultez le site [www.cda-cdai.ca](http://www.cda-cdai.ca) ou écrivez à :  
 359, RUE KENT, BUREAU 502, OTTAWA ON K2P 0R7  
 TÉL. : (613) 236-9903 TÉLÉC. : (613) 236-8191